

## CONSEIL D'ADMINISTRATION du JEUDI 6 JUILLET 2023

### COMPTE RENDU

<b>LOISEAU Simon</b> Président  CGT	<b>LHERBRET Philippe</b> Vice-Président Délégué  CGT	<b>BEAL Gilles</b> 1 <sup>er</sup> Vice-Président  CGT	<b>COULON Yves-Marie</b> 2 <sup>ème</sup> Vice-Président  Excusé CFDT	<b>BENAMEUR Mehdi</b> 3 <sup>ème</sup> Vice-Président  FO	<b>BOUVIER Georges</b> 4 <sup>ème</sup> Vice-Président  CFE/CGC
<b>EPALLE Christophe</b> 5 <sup>ème</sup> Vice-Président  Excusé CGT	<b>ARNAUD Richard</b> Trésorier Général  CGT	<b>BOUCHET Jean-Luc</b> Trésorier Général Adjoint  Excusé FO	<b>FAUX Thierry</b> Secrétaire Général  Excusé CGT	<b>BOUILLET Laurent</b> Secrétaire Général Adjoint  CFE/CGC	<b>CHAVANNE Marc</b>   Excusé CFDT
<b>CLERVAUX Laetitia</b>   CGT	<b>DEPALLE Simon</b>   CGT	<b>DEVIDAL Philippe</b>   CGT	<b>DEVIGNAT Pascal</b>   CFDT	<b>ENCIZO Stéphane</b>   CGT	<b>GRANGER Pascal</b>   Excusé CGT
<b>INTORRE Catherine</b>   CFDT	<b>LARMANDE Alain</b>   CGT	<b>MEZRAG Kaoutar</b>   Absente FO	<b>MOUNIER Ludovic</b>   CFDT	<b>PRESLE Jean-Luc</b>   CFDT	<b>VELTRI Isabelle</b>   CFDT

CGT : 9 / 12

CFDT : 5 / 7

FO : 1 / 3

CFE/CGC : 2 / 2

Soit un total de : 17 membres présents à l'ouverture de la séance.

Invité(s) présent(s) : M. Rémy DAVID – Chef de Cabinet R.A.L.

Ouverture de la séance à : 9h05

#### **ORDRE DU JOUR** :

Point n° 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU 16/05/2023

Point n° 2 : SUIVI BUDGETAIRE

Point n° 3 : EVOLUTION DES REGLES BUDGETAIRES

Point n° 4 : IMMOBILIER

Point n° 5 : MISE A DISPOSITION DES SALLES DE LA PLAQUE

Point n° 6 : MISE A DISPOSITION DES LOCAUX « CIVIER »  
LE WEEK-END DU 17/18 JUIN 2023

Point n° 7 : DIVERS

Simon LOISEAU - Président de la CMCAS Loire ouvre la séance et remercie les membres de leur présence.

Thierry FAUX – Secrétaire Général (CGT) est absent et excusé aujourd’hui, Laurent BOUILLET – Secrétaire Général Adjoint (CFE) tiendra le rôle de secrétaire pour le présent Conseil d’Administration.

Une déclaration de l’organisation CGT est lue par Simon DEPALLE.



SYNDICAT CGT  
ENERGIES42 TOUR D

Une déclaration de l’organisation CFDT est également lue par Isabelle VELTRI.



CFDT - Déclaration  
CA 6-07-2023.pdf

Après la lecture de la déclaration CFDT, Simon LOISEAU informe à ce sujet, qu’un nouveau projet de tenue des heures de moyens bénévoles est en cours ; les heures seront saisies dans un fichier excel dédié, pour déclaration auprès des employeurs des heures attribuées à chacun (fichier initié par le Secrétariat Général des Employeurs et les employeurs eux-mêmes). Ce fichier sera également complété par les employeurs puisqu’ils y auront accès. Le sujet sera abordé plus tard au cours du présent conseil.

### POINT N° 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU 16/05/2023

<b>VOTE : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DU 16/05/2023</b>				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION		1		
POUR	9	4	1	2

*Approuvé à la majorité des membres présents.*

### POINT N° 2 : SUIVI BUDGETAIRE



Suivi budgétaire  
au-2023-05-31.xlsm

La parole est laissée à Richard ARNAUD – Trésorier Général.

Présentation sur écran du fichier budgétaire au 31/05/2023 et énumération des lignes signalées en rouge.

A ce jour, la levée des impasses budgétaires réalisées ne sont pas encore prises en compte en raison de retard dans la communication des votes consécutifs de l'Assemblée Générale du 15/06/2023, et au cours de laquelle les votes correspondants avaient été émis.

Des explications sont données sur toutes les lignes avec un solde négatif et correspondant pour la plupart : à de la billetterie, à des encaissements en cours, des régularisations à venir après la levée des impasses budgétaires, à des comptes de charges administratives entre le Territoire et la CMCAS Loire (régul au semestre) dont refacturations de locations, eau, gaz, électricité, affranchissement...).

Extrait du suivi budgétaire arrêté au 31/05/2023 :

16/xxxxxxx	S01	Permanence assistante sociale inactifs	-	120,33 €
2106/xxxxx	R02	SLVie 05 - Permaculture au Coteau en Mars 2023	-	12,19 €
2204/xxxxx	A01	Section Danse Roanne - Cours de danse au Transval	-	421,00 €
2218/xxxxx	A01	Section Art Floral au Civier	-	53,00 €
2355/xxxxx	A05	PASS Les Iléades à Montrond les bains	-	104,50 €
245/xxxxx	A04	Natur Sport-Week-end ski et raquette	-	699,00 €
245/xxxxx	P03	Pensionnés Senior Civier - Séjour 1 semaine Villa Caroline à La Baule	-	4 555,89 €
246/xxxxx	P02	Pensionnés Senior Civier - Excursion d'une journée en Avril 2023	-	419,50 €
246/xxxxx	P04	Pensionnés Senior Roanne - Sortie 4 jours à St-Pierre la mer ULVF en Juin 2023	-	6 588,71 €
263/xxxxx	A04	Section Informatique - Fonctionnement au Civier	-	100,74 €
41016/xxxx	E02	SLVie 02 - Match ASSE	-	200,00 €
410263/xxx	A05	Section Rando St-Etienne - Randonnée patrimoine 1 journée en Avril 2023 (lieu à définir)	-	14,50 €
410303/xxx	A04	Gagas Casqués - Week-end Juin - découverte touristique et culturelle d'une région	-	958,50 €
410303/xxx	R01	SLVie 05 - Karting Le Coteau - Tickets pour entraînement	-	575,00 €
410700/xxx	A03	Section Padel / Badminton à St-Etienne en Octobre 2022	-	1 880,00 €
41081/xxxx	A01	Dotation GEOSE	-	7 900,00 €
665021/xxx	ELU	Contrat entretien CMCAS LOIRE (Incendie, Climatisation et Espaces Verts) ELU	-	345,89 €
6650222/xxx	PRO	Prestation nettoyage des locaux CMCAS LOIRE PRO	-	546,35 €
6650231/xxx	ELU	Loyers CMCAS LOIRE ELU	-	5 805,57 €
6650231/xxx	PRO	Loyers CMCAS LOIRE PRO	-	21 924,63 €
6650233/xxx	PRO	Eau, Gaz et Electricité CMCAS LOIRE PRO	-	25,09 €
665041/xxx	ELU	Carburant véhicules	-	37,86 €
665050/xxx	ELU	Photocopieur ELU	-	415,64 €
665050/xxx	PRO	Photocopieur + Contrat affranchissement PRO	-	3 314,07 €
665052/xxx	ELU	Affranchissement ELU	-	213,93 €
665053/xxx	PRO	Téléphonie Accès réseau PRO	-	37,35 €
66506/xxxx	xxx	TPE Règlements	-	47,92 €

A la suite de l'énumération, Richard ARNAUD demande si un administrateur a une question particulière sur le tableau budgétaire présenté.

Jean Luc PRESLE (CFDT) souhaite recevoir à l'avenir, le fichier sous format papier car lui-même n'a pas d'ordinateur. Il apprécierait de le recevoir pour la réunion de préparation.

Richard ARNAUD rappelle qu'il y quelques années, les documents étaient déposés dans les casiers de chacun des administrateurs ; souvent les documents y restaient sans être récupérés. Il prend note de cette demande et à l'avenir, les documents seront édités pour tous les inactifs du Conseil d'Administration.

Richard ARNAUD évoque l'activité « SOULAC 2023 » ; le Festival des Energies s'est très bien passé et a généré pas mal de rentrées d'argent. Les frais quant à eux sont en cours d'enregistrements comptables et devraient être présentés aux administrateurs lors du prochain suivi budgétaire.

Bonne nouvelle néanmoins, puisque le résultat budgétaire de l'activité devrait être positif pour un montant de 2000 € sur un budget voté de 26 040 K€.

Richard ARNAUD indique en dernier lieu, qu'une réunion de la Commission Patrimoine s'est tenue cette semaine. Pour le site de St-Julien à ST-CHAMOND, le lave-vaisselle dont le changement était prévu après les travaux a été changé dernièrement, car il était en panne et qu'il y avait urgence d'en approvisionner un nouveau, pour répondre aux locations de salles (coût : 280 €).

### POINT N° 3 : EVOLUTION DES REGLES BUDGETAIRES

Richard ARNAUD explique qu'il avait été convenu lors du précédent Conseil d'Administration, que chaque organisation devait étudier le dossier, pour présentation d'un nouveau projet des conditions de demandes budgétaires ; ce document doit être à jour pour l'envoi les prochaines fiches de demandes budgétaires qui seront distribuées à partir du mois d'août.

Il est présenté sur écran, une analyse faite par le service Séjours Activités de la CMCAS Loire, des activités 2022 d'une durée supérieure à 2 jours.  
Simon LOISEAU énumère toutes les lignes.



Tableau activités  
2022-2023 sup 2 jou

La proposition de modification des règles budgétaires préparée par la CGT est présentée à la suite sur écran, par Richard ARNAUD.



Règle budgétaire  
2023.pdf

Il est transmis chaque année à toutes les Commissions, Sections, SLVie... un fichier de demandes budgétaires. Ce fichier comporte 3 onglets : le premier sera à l'avenir, les « règles budgétaires » dont la modification est à l'ordre du jour.

**L'utilisation du fichier doit devenir obligatoire** (sauf exception pour certains pensionnés notamment).

Décisions prises au cours de la lecture des règles budgétaires :

. L'âge limite pour les activités « enfants » est arrêté : - 16 ans pour les activités à la journée (participation 50/50).

. Nouveauté : pour les séjours à faible participation (- 20 participants) une participation « plafond » de la CMCAS de 150 €/bénéficiaire, pour un coefficient moyen en T3.

. La participation CMCAS ne s'applique pas sur les transports en bateau ou en avion.

- . La tarification sociale « moulinette » sera une obligation pour toutes les activités de 2 jours et plus.
  - . Des devis seront obligatoirement joints aux fiches projets budgets (à minima des justificatifs).
  - . Les fiches projets budgets sont transmises AVANT le 22 OCTOBRE sous format Excel (pas de fichier pdf).
  - . Les fiches d'inscriptions et règlements doivent parvenir à la CMCAS à minima 3 semaines avant l'activité obligatoirement.
  - . Seules les activités pouvant être réellement planifiées doivent être présentées et programmées. Leur nombre n'est pas limité.
- NB : Les budgets demandés et votés en fin d'année par le CA sont bloqués inutilement si l'activité n'est pas réalisée, ce qui est dommageable pour d'autres.
- . L'assurance annulation est obligatoire.
  - . Un taux de remplissage de 70% est nécessaire pour assurer l'activité.

#### Concernant les SLVie :

Elles peuvent demander au maximum

- 1 voyage par an de plus de 3 jours et inférieur à 8 jours (maxi 50 places).
- 1 week-end par an maxi 3 jours (maxi 50 places)
- Privilégier les prêts d'institutions ou les partenaires du tourisme social.
- 1 AG de SLVie annuelle (budget maxi 150 €)
- Les repas de début et fin d'année ne bénéficient pas de subvention de la part de la CMCAS.

*PAUSE à 10h57.*

*REPRISE DE SEANCE à 11h11*

#### Concernant les PENSIONNES :

- Section pensionnés rando : 1 voyage par an, 1 we par an.
- 1 AG annuelle par section (budget maxi 150 €)
- Les repas de début d'année, de fin d'année, de bénéficient pas de subvention : SAUF REPAS DE NOEL pour les sections des pensionnés.

#### Concernant les COMMISSIONS :

- Devis obligatoire pour tout investissement.
- 1 AG annuelle par commission (budget maxi 150 €)
- Les repas de début d'année, de fin d'année ne bénéficient pas de subvention.

#### Concernant les SECTIONS :

- Devis obligatoire pour tout investissement.
- **Carte multi activité obligatoire pour les activités de la CMCAS** (due une seule fois pour toutes les activités).

Proposition de l'organisation CFE de revoir le tarif de la carte pour les extérieurs.  
**Il est décidé de modifier le tarif général de la carte pour tous les utilisateurs :**

- . **ADULTES : 12 € / bénéficiaire et 20 € / extérieurs.**
- . **ENFANTS (-16ans) : 6 € / bénéficiaire et 10 € / extérieurs**

NB : Le GEOSE (association indépendante) a sa propre carte pour ses propres activités (clubs affiliés à une fédération : golf, voile, boules notamment) indépendante de la carte multi-activités de la CMCAS.

- 1 AG annuelle par commission (budget maxi 150 €)
- Les repas de début d'année, de fin d'année ne bénéficient pas de subvention.
- La commission patrimoine doit fournir 3 devis obligatoirement pour tous travaux, selon un cahier des charges précis.

Divers échanges d'opinions sur le sujet, notamment sur la diminution des budgets d'année en année ; il faut être vigilants et surveiller les choses via des règles plus draconiennes.

Commentaire de Isabelle VELTRI : l'investissement dans de l'immobilier génère des frais d'entretien qui diminuent de fait, les aides budgétaires pour les activités.

Le président relève la remarque et indique que l'investissement immobilier répond à un besoin, notamment à St-Chamond (locaux St-Julien) locaux qui servent de stockage à la CMCAS. Le coût d'acquisition est moindre et la remise en l'état prévue (huisseries, ouvrants) est une nécessité immédiate, en vue de la mise à disposition pour les bénéficiaires de la vallée du Gier entre autres.

A la suite de la proposition faite par l'organisation CGT pour la modification des règles budgétaires selon leurs suggestions, Richard ARNAUD revient sur 2 points laissés en attente :

. Séjours à faible participation (inférieur à 20 participants) une participation « plafond » de 150 €/bénéficiaire de la CMCAS, pour un coef moyen en T3 (% de ces 150 € sur les autres tranches).

. Les repas de fin d'année sans activité ne bénéficient pas de subvention de la part de la CMCAS.

Les nouvelles règles budgétaires sont soumises au vote des administrateurs.

<b><u>VOTE</u> : EVOLUTION DES REGLES BUDGETAIRES EXPOSEES</b>				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	9	5	1	2

***Approuvé à l'unanimité des membres présents.***

## **POINT N° 4 : IMMOBILIER**

### **➤ LE TRANSVAL**

Simon LOISEAU informe les administrateurs qu'il a un rendez-vous prévu la semaine prochaine avec les représentants de la mairie de ROANNE pour discussion du dossier AVIRON.

La mairie du COTEAU s'est quant à elle, désintéressée du projet d'acquisition des locaux.

### **➤ ST-JULIEN**

ENGIE n'a pas encore transmis aux élus l'attestation de fin de dépollution du site. A venir.

Question de Jean-Luc PRESLE : concernant les travaux de réfection de la toiture de LEZIGNEUX, où en est le projet ?

Réponse de Simon LOISEAU : les travaux sont normalement planifiés cet automne. Nous allons relancer l'entreprise pour nous en assurer.

### POINT N° 5 : MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA PLAQUE

Ce sujet avait été abordé lors du précédent Conseil d'Administration. Certaines CMCAS ont transmis un dossier de présentation, d'autres pas encore.

Simon LOISEAU explique le but de la présentation de ce projet de mise à disposition de nos locaux pour les bénéficiaires d'autres CMCAS de la Plaque. Chacune des CMCAS s'engageant à promouvoir les biens les autres CMCAS.

Le Président souhaite obtenir ce jour des administrateurs, un vote d'accord pour la mise à disposition de nos propres locaux aux autres CMCAS de la plaque.

<b><u>VOTE</u> : MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA CMCAS LOIRE POUR L'ENSEMBLE DES CMCAS DE LA PLAQUE</b>				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	9	5	1	2

***Approuvé à l'unanimité des membres présents.***

### POINT N° 6 : MISE A DISPOSITION DES LOCAUX « CIVIER » LE WEEK-END DU 17/18 JUIN 2023

Les locaux de la CMCAS Loire ont été mis à disposition d'un bénéficiaire le week-end du 17/18 juin dernier.

Le sujet est exposé ce jour, en raison d'un problème survenu au cours de cette location.

Simon LOISEAU présente un mail reçu d'un voisin du site Civier.

Richard ARNAUD s'est rendu sur le site le lendemain de la location. Des photos ont été réalisées pour montrer à chacun des administrateurs l'état des lieux (vaisselle non rangée, cafetière pleine non rincée, tables sales, sol non lavé...).

Plusieurs mails et courriers ont été reçus depuis par les élus, de la part de voisins des locaux ; ces messages sont lus.

Il s'avère que ce bénéficiaire a en fait, organisé une kermesse pour une école : barnums installés, jeux gonflables,

La convention de mise à disposition des locaux n'a pas été respectée : utilisation seule de la salle d'activités, limite du nombre de personnes, horaires d'utilisation.

Aujourd'hui, les administrateurs doivent se prononcer sur un courrier à envoyer à l'utilisateur de la salle, sur l'encaissement de son chèque caution (selon clause de la convention signée), sur une interdiction de location des locaux.

Un tour de table est fait pour recueillir le positionnement de chaque délégation : l'ensemble des administrateurs (CGT, CFE, CFDT) est favorable à l'encaissement du chèque caution et à l'interdiction de mise à disposition des locaux pour 3 ans.

*Suspension de séance à 12h33 à la demande de la CGT.  
Reprise de séance à 12h45.*

Départ lors de la suspension de séance de l'ensemble de l'organisation CFDT (avant la mise au vote de la sanction à appliquer à l'encontre du bénéficiaire).

En reprise de séance, le Président propose comme évoqué avant la suspension de séance, outre l'encaissement du chèque caution du bénéficiaire, une interdiction de mise à disposition des locaux pour une période de 3 années. La décision est soumise au vote des administrateurs.

<b>VOTE : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CMCAS LOIRE DECIDE L'INTERDICTION DE MISE A DISPOSITION DE SES LOCAUX POUR 3 ANNEES A L'ENCONTRE D'UN BENEFICIAIRE</b>				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION			1	
POUR	9	-	-	2

***Approuvé à la majorité des membres présents.***

REMARQUE : Le vote n'inclue pas l'organisation CFDT qui a quitté la salle de réunion avant le vote.

## **POINT N° 7 : DIVERS**

### **◆ SORTIES « SKI »**

Le Président aborde un point récurrent chaque année. Certaines SLVie ont besoin d'un accord de principe pour les sorties « ski » à venir (saison hiver début 2024) et pour lesquelles il faut verser un acompte sur les réservations des séjours et ce avant le vote des demandes budgétaires qui n'auront lieu qu'en fin d'année 2023.

Le Trésorier propose qu'un accord de principe soit voté pour toutes les sorties ski de la saison prochaine.

<b>VOTE : ACCORD DE PRINCIPE SUR LES SORTIES SKI DEBUT 2024</b>				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	9	-	1	2

***Approuvé à l'unanimité des membres présents.***

### **◆ CAMBRIOLAGE LOCAUX CMCAS LOIRE**

Le Président évoque la lourdeur administrative concernant le traitement de notre dossier assurance à la suite des 2 effractions dans les locaux du 54 rue des Acières.



Il souhaite que les administrateurs donnent leur accord pour engager les travaux de remise en état et la sécurisation des lieux.

Après échanges, la décision du vote est reportée ultérieurement et surtout après avis du 2<sup>nd</sup> expert dont la visite à lieu cet après-midi même.

◆ LEG LAFFAY

Simon LOISEAU informe les administrateurs qu'il a été en contact avec Monsieur le maire de la commune de CIVENS qui lui a relaté tout l'historique du dossier.

Il a ainsi appris que le leg avait été divisé en quatre parties (bénéficiaires) : 1 partie pour la CMCAS LOIRE (Roanne à l'époque) 1 partie pour la commune de CIVENS, 1 partie pour la communauté de communes de FEURS et 1 partie à la ville de FEURS.

Le leg était constitué de bons du trésor qui ont été investis par la mairie de FEURS. Le président a appris qu'à deux reprises, la mairie de Feurs a liquidé une partie des bonds et a investi sur sa commune (estimation : 800 000 à 1 M. €) le dernier investissement ayant eu lieu en 1995. Une action en justice a été engagée contre la mairie ; celle-ci a été condamnée à verser le montant des dividendes aux autres bénéficiaires. Cependant, personne n'a eu connaissance du compte-rendu du procès.

◆ DGEC Direction Générale de l'Environnement et du Climat

Le Président rappelle la diminution des effectifs annoncée de la CCAS : reclassements (PSE) fermeture des restaurants d'entreprise.

Simon LOISEAU explique qu'il va falloir réfléchir au moyen de redynamiser les Activités Sociales auprès des bénéficiaires.

◆ PERIMETRE GEOGRAPHIQUE

Le sujet a déjà été abordé précédemment. Une réflexion est menée au niveau de la Plaque Rhône Alpes pour revoir notre périmètre géographique.

Certaines CMCAS au niveau national n'arrivent plus à fonctionner faute de moyens financiers et humains (réduction des moyens bénévoles).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et souhaite de bonnes vacances à tous. La séance est clôturée.

**FIN DE SEANCE : 13h20.**

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

**LE MARDI 3 OCTOBRE 2023**

(Lieu : LE TRANSVAL à ROANNE)

Le Président de la CMCAS Loire  
Simon LOISEAU



Le Secrétaire Général Adjoint  
Laurent BOUILLET

